

Publication du Parti ouvrier et populaire jurassien

POP • Parti ouvrier et populaire • 12, rue de l'Eglise • CP 2208 • 2800 Delémont • Tél. / Fax 032 422 18 81 • e-mail: popiura@bluemail.ch • www.popjura.ch

Noël tous les jours!

Nous défendons les grandes causes, surtout celles des petits





Un vieux rêve de gosse. Celui de voir se prolonger, une année durant, l'instant magique de la distribution des cadeaux de Noël. Les actionnaires de ce pays le vivent éveillés, ce rêve. Grâce au bon père Hans-Rudolf Merz qui s'apprête à leur offrir quelques centaines de millions de cadeaux fiscaux. Son argument massue : cet argent va relancer l'économie, donc l'emploi! Ben tiens!

Depuis quinze ans, ce sont des milliards de francs qui ont été ainsi « dépensés ». Avec des effets plus marqués sur le porte-monnaie des actionnaires et des grosses fortunes que sur les conditions de travail de millions de travailleurs. Pour ces derniers, quelque soit l'état des finances publiques, un seul et même refrain : SACRIFICES!

Cette réforme est symbolique de l'injustice sociale au nom de la compétitivité économique. Mais comment expliquer à un travailleur qui peine à nouer les deux bouts, que son salaire est imposé à 100%, alors que les boursicoteurs de tous poils voient 40% de leurs revenus (et en général des gros revenus!) exonérés d'impôts. Indéfendable. Comment expliquer au rentiers Al, que leurs sacrifices servent à financer le niveau de vie des ren-

tiers du capital. Insupportable!

On assiste à une défiscalisation massive du monde de la finance et de la spéculation, bref du capital. Avec comme conséquence directe, le report du coût de l'Etat et de ses prestations sur les salariés, les travailleurs. Au travers de l'impôt bien sûr, mais également par le recours toujours plus fréquent aux taxes, dont la TVA. Ce phénomène ne représente pas seulement une injustice sociale inacceptable, il est un réel danger pour le démocratique fonctionnement des sociétés dites développées.

Les temps changent. Noël n'est plus qu'une vaste entreprise commerciale et sa signification n'est plus la même pour les gosses d'auiourd'hui.

Le vieux rêve de gosse n'est plus que la chimère de gosses devenus vieux.

Alors arrêtons de rêver : les milliards que l'Etat dilapide ne serviront pas à améliorer le quotidien de la majorité des habitants de ce pays. Il ne s'agit que d'un cadeau de plus aux enfants gâtés

ENTREPRISES : BÉNÉFICES ET DIVIDENDES RECORDS...



du système. Enfants gâtés qui, comme il se doit, ont tout mais veulent plus! Cette réforme, c'est Noël tous les jours pour les actionnaires.

Arrêtons de rêver et votons NON à la loi sur l'imposition des entreprises.

Les recommandations du POP iurassien

Scrutin cantonal:

- Initiative populaire cantonale «pour la protection des paysages bocagers»

OUI 👍



- Loi sur les activités économiques

OUI 👍



Scrutin fédéral:

- Initiative populaire fédérale «Contre le bruit des avions de combat à réaction dans les zones touristiques»

OUI 👍



- Réforme de l'imposition des entreprises

NON 🦃





Ouvertures des magasins : enfin une loi cantonale



La première qualité de la loi cantonale sur les activités économiques, soumise au vote populaire le 24 février, est d'exister enfin.

Les différences des réglementations sur les heures d'ouverture des magasins, de la compétence des autorités communales, n'étaient plus défendables. **Une uniformisation s'avérait nécessaire.**

La deuxième qualité de cette loi est d'être le résultat de négociations menées entre les partenaires sociaux. Le projet finalement adopté largement par le Parlement correspond à l'accord passé par les associations de commerçants et les syndicats. Une extension des heures d'ouverture, pour la plus grande majorité des commerces jurassiens, est prévue, mais elle reste raisonnable.

La loi tient compte des intérêts des

commerçants, du personnel de la vente et des consommateurs. Les commerçants ne revendiquent pas une extension plus grande des heures d'ouverture. Ils savent que leur chiffre d'affaires n'augmentera pas ainsi. Le porte-monnaie des Jurassiens n'est, lui, pas extensible.

Pour le personnel de la vente, composé très majoritairement de femmes, le respect de la vie de famille est mieux respecté avec les heures d'ouverture prévues par la loi. Une extension plus importante des heures d'ouverture n'augmenterait pas son temps de travail, mais sa répartition sur la journée serait fondamentalement différente. Plus le temps d'ouverture sera important, plus le travail par équipe sera limité. Si la présence du personnel de la vente se réduit à certaines heures, le service à la clientèle s'en ressentira inévitablement. Et de ce point de vue, les consommateurs n'y trouveront pas leur compte.

Refuser la loi signifierait le maintien des compétences réglementaires aux autorités communales.

Or celles-ci ne sont pas suffisamment armées pour répondre et résister aux pressions des grandes surfaces, notamment celles qui s'annoncent dans le Jura. En s'appuyant sur une loi valable sur l'ensemble du territoire, le Canton pourra mieux que les communes s'opposer aux exigences de grands distributeurs comme LIDL ou ALDI, connus pour les conditions de travail désastreuses qu'ils offrent à leurs employés.

Il est temps de mettre fin à la concurrence malsaine que l'on constate entre les commerces en fonction de leur lieu d'établissement. Une loi cantonale est nécessaire

Un OUI le 24 février s'impose.

Rémy Meury

Initiative pour la protection des paysages bocagers



Cette initiative a été lancée simultanément avec celle visant à empêcher la construction d'un aérodrome à Bressaucourt, invalidée par le Parlement sous prétexte que son objet relevait du droit fédéral et n'aurait eu qu'un caractère consultatif. Cet argu

ment n'avait pourtant pas été décisif dans d'autres cas (par exemple pour la Transjurane).

L'initiative veut protéger les paysages bocagers. Les auteurs citent notamment ceux de plus de 2 km², soit un par district. Et le projet d'aérodrome de Bressaucourt est justement prévu dans le paysage bocager ajoulot. Dans une étude préalable, ce site avait d'ailleurs été écarté, mais suite au refus d'autres communes, on y est revenu.

Le besoin d'une telle infrastructure n'est nullement démontré, car on constate depuis 1991 une baisse générale d'activité dans ce type d'aviation. C'est un projet disproportionné, inutile et coûteux. Sa réalisation aurait de graves répercussions pour l'agriculture, la faune, la flore, le paysage, la qualité de l'air et le bruit. De plus, on est dans une zone de protection des eaux souterraines. Une pollution atteindrait en 5 heures le puits de captage de Bressaucourt et en 22 heures la source qui alimente Fontenais.

L'acceptation de cette initiative ne serait pas un empêchement absolu à l'aménagement de cet aérodrome, puisque le droit fédéral prime sur le droit cantonal, mais ce serait un signal politique important. Et elle aurait le mérite d'ancrer dans la loi le principe de la protection des paysages bocagers. L'idée est d'ailleurs approuvée par le Gouvernement, qui a proposé un projet de loi pour donner suite à l'initiative.

Votez OUI à cette initiative.

Jean-Pierre Kohler

www.popjura.ch